

Date de dépôt : 13 novembre 2020

Rapport

de la commission des transports chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Florian Gander, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Sandro Pistis : Pic de pollution : Activons une clause de sauvegarde !

Rapport de M^{me} Fabienne Monbaron

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette proposition de motion, déposée le 13 décembre 2019, a été étudiée durant une seule séance de la commission des transports sous la présidence de M. Thierry Cerutti. Le procès-verbal a été tenu avec rigueur et précision par M^{me} Tina Rodriguez, qu'elle en soit ici remerciée.

Présentation du projet par son auteur, M. Florian Gander

M. Gander explique qu'en janvier 2020, les macarons Stick'AIR ont été activés et que, en cas de pic de pollution, la population genevoise se retrouve coincée, de même que la population suisse sachant que les personnes venant d'autres cantons ne peuvent entrer dans la zone concernée.

Il a souhaité par cette motion aller jusqu'au bout du problème et proposer une clause de sauvegarde dans le sens où cette dernière ne s'active que si la vie des citoyens est en danger à cause d'une très forte pollution. Il explique que tous les véhicules qui ne sont pas immatriculés en Suisse auraient l'interdiction de rouler sur le territoire en cas d'application de la clause de sauvegarde. Il est persuadé que cela pourra régler le problème et remarque qu'en une demi-journée, la montée de particules fines pourrait être stoppée grâce à cette mesure contraignante. Il pense qu'en retirant les 550 000 véhicules qui traversent la frontière tous les jours, cela fera directement baisser la pollution.

Questions des députés

Un député PLR comprend le problème des 550 000 passages de la frontière aller et retour au quotidien, mais il tient à rappeler que ces personnes qui viennent travailler à Genève permettent le bon fonctionnement du canton dans le sens où de nombreuses personnes travaillent dans les transports publics ou dans les hôpitaux par exemple. Ces établissements publics ne pourraient plus fonctionner sans ces personnes. Le travail dans ces deux secteurs est nécessaire et il faut donc que les frontaliers puissent venir.

L'auteur indique qu'ils doivent simplement prendre le CEVA et les transports en commun pour venir travailler et ne pas utiliser leur véhicule privé. Il convient de contraindre ces personnes, sans quoi elles ne changeront pas leurs habitudes. Il faut donc les obliger à laisser leurs véhicules à la frontière et éviter que 80% de véhicules frontaliers et de personnes entrent sur le canton sans emprunter les transports en commun créés pour eux. Certains ont une place de stationnement sur leur lieu de travail et d'autres ne veulent simplement pas prendre les TPG.

Un député PLR expose qu'il faut alors créer des parkings relais à la frontière pour s'assurer que les personnes puissent poser leur voiture et continuer leur trajet en transports publics. Il convient de créer les infrastructures pour que le transfert modal puisse se faire.

L'auteur répond que le canton de Genève n'a pas à financer cela et c'est en partie la raison pour laquelle le MCG a refusé ceci. Il y a également le problème du manque de contrainte pour les personnes pendulaires de se garer et abandonner leur voiture dans le sens où, même si des parkings relais sont créés, les frontaliers n'ont pas l'obligation de les utiliser. Selon lui, le problème ne concerne pas les résidents genevois puisque beaucoup se déplacent à vélo, en trottinette, en transports publics ou en véhicules électriques.

Un député PLR comprend les propos de M. Gander, mais rappelle que le problème est que chacun agit selon son intérêt personnel et avec le souhait de payer le moins cher possible. Il faut montrer qu'il y a une possibilité de payer moins cher et inciter les personnes à abandonner leur véhicule, mais il ne pense pas que fermer la frontière pendant le pic de pollution réglera le problème.

M. Gander indique qu'au niveau de la Confédération, une clause de sauvegarde a été mise en place en ce qui concerne l'engagement des personnes venant de Bulgarie pour travailler. Il s'agit ici aussi d'une clause de sauvegarde en lien avec un pic de pollution et il pense que cette clause ne devrait pas poser problème dans le canton de Genève.

Un député PLR se demande comment et où l'on pourrait stationner les dizaines de milliers de voitures qui s'arrêteraient à la frontière. Il se demande également ce qu'il adviendra des touristes et des personnes en transit. Finalement, il indique que la clause de sauvegarde ne semble pas forcément adaptée pour une annonce qui a lieu la veille pour le lendemain. Les clauses de sauvegarde sont liées à l'accession de nouveaux membres sur le marché du travail. Il se demande si ce n'est pas le mauvais outil pour répondre à cette question.

M. Gander répond que les personnes, si elles veulent travailler à Genève, doivent faire du covoiturage et abandonner la voiture dès que possible. Il conviendra évidemment d'avertir en cas de pic de pollution ou « smog » afin que chacun prenne les dispositions nécessaires. Un avertissement permet aux personnes de se préparer. Le fonctionnement serait le même que pour les macarons Stick'AIR aujourd'hui. En revanche, cela ne prêterait pas les résidents, sachant que ce ne sont pas eux qui causent ce problème.

Il évoque l'exemple du Salon de l'automobile qui a beaucoup de succès et pour lequel des aménagements sont mis en place. Pour cet événement, l'on arrive à faire en sorte que les visiteurs se garent à certains endroits. Si les transports publics sont gratuits par exemple, cela encourage les personnes à les prendre. Le but est de mettre en place un système qui ne soit pas contraignant pour les résidents, qui doivent garder le libre choix de leur mode de transport.

Un député PDC, en lien avec les hôpitaux et les EMS, confirme que les employés sont des frontaliers et, pour les gardes de nuit, il se demande quelles solutions pourraient être mises en place.

M. Gander indique que les TPG proposent des Noctambus et, pendant les pics de pollution, il pourrait y avoir des transports publics disponibles de jour comme de nuit.

Un député PDC rappelle que de nombreux bus sont conduits par des frontaliers. M. Gander remarque avec humour qu'ainsi, ils viendront en bus.

Un député UDC s'interroge sur le covoiturage. Certaines communes françaises comme Viry ou d'autres sont en avance et ont développé des systèmes de covoiturage. Cela pourrait être une solution à encourager. Il mentionne ensuite la troisième invite qui demande de supprimer le projet Stick'AIR. Il lui semble qu'une autre motion MCG aimerait un abandon du système Stick'AIR.

M. Gander répond que le projet demande une mise en attente, un moratoire sur les macarons Stick'AIR en attendant de voir les résultats suite à la mise en service du CEVA. Il confirme que le covoiturage est une bonne

idée, mais cela reste une question de volonté et, malheureusement, on sait que les automobilistes sont très individualistes, et c'est ce qui fait que l'on a une voiture avec seulement un conducteur ou une conductrice.

Un député UDC répond que ce qui le dérange dans la 1^{re} invite c'est qu'il y a une clause de sauvegarde mais pas vraiment de solution proposée.

M. Gander indique que la solution est justement la clause de sauvegarde.

Un député S se demande quels effectifs, en termes de chiffres, devraient être mobilisés pour procéder à des contrôles autour des frontières. Il conviendrait probablement de contrôler voire de sanctionner les personnes qui tenteraient de traverser la frontière avec leur véhicule malgré l'interdiction.

M. Gander indique qu'actuellement 8 policiers sont affectés spécifiquement au travail de contrôle et de prévention en lien avec les macarons Stick'AIR. Il pense que les gardes-frontières pourraient peut-être s'occuper de cette mission.

Le président demande à M. Gander s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. Gander indique que cette motion semble forte par les mots utilisés, mais le but est de trouver une solution aux pics de pollution sans que cela se fasse au détriment des résidents.

Discussions et vote de la commission

Le président demande à la commission ce qu'elle veut faire de la proposition de motion 2609.

Un député UDC souhaiterait avoir le point de vue du département.

Le président demande à la commission si elle souhaite une audition du département.

Un député PDC pense qu'il faut voter cette proposition de motion maintenant. Il indique qu'il y a effectivement un pic de pollution existant et la commission est consciente du problème. Les solutions sont disponibles, même si elles sont contestées par le TCS. Il serait d'avis d'en rester là et il a très bien compris que la charge est ici reportée sur le frontalier et pas le résident genevois, ce qui est problématique. Il trouve cette mesure prématurée et pense qu'il conviendrait d'attendre les résultats du système Stick'AIR avant de mettre en place de nouvelles mesures. Il dit être favorable au vote de cette proposition de motion dès ce soir.

Une députée S indique que son parti est prêt à voter cette proposition de motion ce soir et même à l'adopter moyennant quelques modifications. Il s'agirait de la modifier en supprimant la 1^{re} et la 3^e invite et en modifiant la

deuxième qui aurait au final la teneur suivante : « à octroyer une gratuité d'accès aux transports publics, y compris au Léman Express. »

Un député PLR confirme les propos de son collègue PDC et indique qu'il convient d'attendre l'issue du recours en lien avec les macarons Stick'AIR qui semblent poser problème. Il n'est pas non plus favorable à une audition supplémentaire sur cet objet et confirme que les personnes qui travaillent à Genève et qui traversent la frontière sont nécessaires au bon fonctionnement du canton.

Le président remarque que la commission semble penser à l'unanimité qu'il convient d'attendre. Il se demande donc si elle serait d'accord de geler cet objet en attendant les résultats du système Stick'AIR ou de reporter son traitement.

Un député EAG abonde dans le sens de la députée S et rappelle que, dans deux semaines, les transports publics seront gratuits au Luxembourg. Il confirme qu'il faudrait aller dans ce sens.

Le président fait voter sa proposition de geler les travaux sur cette proposition de motion :

La proposition de gel des travaux est refusée par 11 voix contre et 3 pour

Pour : 3 (2 MCG, 1 UDC)

Contre : 11 (4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 2 S, 1 EAG)

Abstentions : –

Une députée S indique qu'elle maintient son amendement qui propose la gratuité des transports publics sur le réseau du territoire genevois sachant que c'est de compétence cantonale.

Un député Ve demande des précisions sur l'amendement proposé.

La députée S explique que le but est d'avoir une gratuité sur le réseau TPG et le Léman Express.

Le président passe au vote de l'amendement consistant à supprimer la 1^{re} et la 3^e invite et à maintenir la 2^e invite mais en supprimant la fin de la phrase « durant ces périodes ». La version finale de l'invite restante serait la suivante :

invite le Conseil d'Etat

à octroyer une gratuité d'accès aux transports publics, y compris au Léman Express.

L'amendement est refusé par 8 contre et 6 pour

Pour : 6 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 2 MCG)
Contre : 8 (1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 1 Ve)
Abstention : –

Sans autre intervention de député ou prise de position de groupe, le président met aux voix l'entrée en matière de la M 2609 :

La M 2609 est refusée par 11 voix contre, 2 pour et 1 abstention

Pour : 2 (2 MCG)
Contre : 11 (1 EAG, 2 S, 2 Ve, 4 PLR, 2 PDC)
Abstentions : 1 (1 UDC)

Proposition de motion (2609-A)

Pic de pollution : Activons une clause de sauvegarde !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que ces dernières années le canton a été touché par plusieurs pics de pollution ;
- que le trafic pendulaire transfrontalier représente une part importante de ces pics de pollution ;
- que les pendulaires transfrontaliers se déplacent pour 80% d'entre eux en véhicules motorisés individuels ;
- que le Conseil d'Etat souhaite favoriser un transfert modal pour limiter la pollution atmosphérique induite par le trafic motorisé,

invite le Conseil d'Etat

- en cas de pics de pollution dès le déclenchement du premier niveau d'activation, à activer une clause de sauvegarde qui n'autorise plus tous les véhicules immatriculés en dehors de la Suisse à circuler dans le canton de Genève, sauf à emprunter les autoroutes de contournement ;
- à octroyer une gratuité d'accès aux transports publics, y compris au Léman Express durant ces périodes ;
- à abandonner le projet Stick'AIR.